

Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300F cfa

JOURNAL DES ENTREPRISES

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N° 0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



40^e ANNIVERSAIRE
DE L'AGRESSION DU
23 SEPTEMBRE 1986

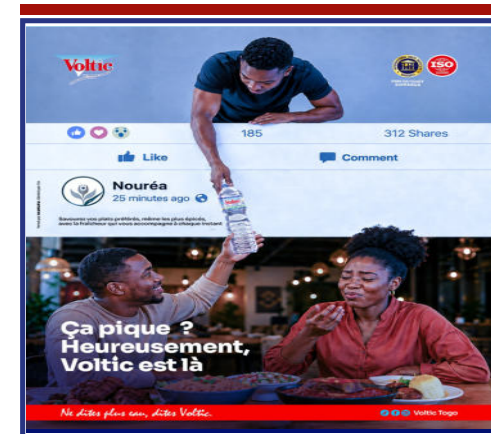


**Le Togo
rend hommage
à ses martyrs** P.7

EAC



**L'intégration des
marchés de
capitaux relancée
pour préparer
l'union monétaire** P.6



COOPERATION / LOME-MOSCOU

LE TOGO ACCUEILLE TROIS JOURS DE CONCERTATION SUR L'AVENIR DU PARTENARIAT BILATÉRAL

 P.3


BANKASSUR FORUM & AWARD

Sous le Très Haut Patronage de Son Excellence
FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBÉ
Président du Conseil,
République Togolaise

SAVE THE DATE

26 NOVEMBRE 2026

HÔTEL 2 FÉVRIER,
LOMÉ (TOGO)

Sous le thème

Inclusion financière : les défis actuels de la finance pour tous ; place
des banques, assurances et institutions financières africaines

Les 101 Fabmanagers passent de la formation à l'expérimentation



Après quatre semaines de formation intensive, les 101 Fabmanagers sont désormais prêts à rejoindre le terrain. Ils ont achevé, vendredi 18 septembre 2026 à Lomé, leur phase résidentielle. Leur prochaine mission : faire des FabLabs de véritables espaces de création, d'expérimentation et d'apprentissage au service de la jeunesse togolaise.

La cérémonie de clôture s'est tenue à l'Institut national de formation et de perfectionnement professionnels (INFPP). Elle a réuni le ministre de l'Éducation nationale, Mama Omorou, le ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le professeur Gado Tchangbédji, ainsi que des directeurs centraux et chefs de service du ministère.

Durant quatre semaines, les participants ont renforcé leurs compétences dans plusieurs domaines technologiques. Ils ont notamment travaillé sur la robotique, l'intelligence artificielle, les objets connectés, la modélisation 3D, l'électronique et la programmation embarquée. Avec l'appui du FNAFPP, la formation a privilégié la pratique. Ainsi, les Fabmanagers ont présenté leurs réalisations au cours de démonstrations devant les autorités.

Créer, expérimenter, transmettre

Au-delà des compétences techniques, la formation prépare les Fabmanagers à accompagner autrement les apprenants. En effet, leur rôle ne se limitera pas à faire fonc-

tionner les équipements. Ils devront surtout créer un environnement propice à l'expérimentation et à l'innovation.

À cette occasion, le ministre Mama Omorou a souligné leur responsabilité dans cette nouvelle dynamique. « Vous êtes la pierre angulaire de cette stratégie », a-t-il déclaré. Il leur a ainsi confié trois missions : animer la pédagogie, connecter les apprenants à l'écosystème de l'innovation, et promouvoir l'inclusion et l'équité.

Dans cette perspective, le ministre les a invités à retenir un triptyque simple : « créer, expérimenter, transmettre ». Autrement dit, il s'agit d'encourager les jeunes à imaginer des solutions, à les tester et, enfin, à partager

leurs connaissances.

Une formation qui se poursuit sur le terrain

Toutefois, la formation ne s'arrête pas avec la phase résidentielle. Selon le directeur de l'INFPP, Emile N'guissan, cette première étape est sanctionnée par une certification. Celle-ci atteste les compétences techniques acquises et donne une habilitation provisoire.

Ensuite, du 28 septembre au 31 octobre 2026, les Fabmanagers effectueront des stages dans les FabLabs opérationnels. Puis, à partir de novembre, ils rejoindront les collèges et lycées scientifiques, les centres de l'ETFP et les CRIT. Ils y seront accompagnés jusqu'en juillet 2027.

À terme, une deuxième certification at-

tera leur capacité à conduire des activités dans un laboratoire fonctionnel avec des apprenants.

Faire de l'erreur un outil d'apprentissage

Au terme de leur formation, leur mission dépassera la robotique, l'électronique ou la programmation. Les Fabmanagers devront aussi développer chez les jeunes la pensée critique, la résolution de problèmes, le travail en équipe et la persévérance.

Surtout, ils devront apprendre aux apprenants à oser expérimenter, accepter l'erreur et recommencer. Car dans ces nouveaux espaces d'apprentissage, une idée ne doit plus seulement être pensée. Elle doit pouvoir être créée, testée et transformée en solution.

Yves Atchanouvi

COOPERATION / LOME-MOSCOU

Le Togo accueille trois jours de concertation sur l'avenir du partenariat bilatéral



Du 29 septembre au 1er octobre 2026, Lomé accueillera la première session de la Commission mixte intergouvernementale entre le Togo et la Fédération de Russie. Pendant trois jours, les représentants des deux États examineront les perspectives de leur partenariat et les moyens de consolider les échanges dans des secteurs aussi variés que le commerce, l'énergie, les transports, l'enseignement supérieur, la recherche et les technologies.

Prévue au Palais des Congrès de Lomé, cette rencontre constitue le premier cadre intergouvernemental formel consacré au suivi de l'Accord de partenariat entre la République togolaise et la Fédération de Russie. Son principal enjeu réside dans la mise en cohérence des différents axes de coopération apparus au fil des contacts établis entre les

deux pays ces derniers mois.

La création de cette commission avait été évoquée en novembre 2025, à l'occasion de la visite du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, à Moscou. Le président russe Vladimir Poutine avait alors souligné l'importance du mécanisme envisagé pour stimuler les relations commerciales et économiques entre les deux pays.

Depuis cette rencontre, les échanges se sont progressivement diversifiés. En mars 2026, la Chambre de commerce et d'industrie du Togo et la représentation commerciale russe avaient identifié plusieurs secteurs susceptibles de donner lieu à de nouveaux partenariats, notamment la sécurité alimentaire, l'industrie minière et l'énergie. Les discussions avaient également porté sur la

perspective de projets industriels communs et sur un engagement accru des opérateurs économiques togolais et russes.

Le volet économique devrait ainsi occuper une place importante dans les travaux de Lomé. Les discussions bilatérales ont également intégré les questions liées aux infrastructures et aux échanges. En mai, les autorités russes avaient fait état de projets de coopération dans les transports maritime et terrestre, ainsi que dans l'énergie, le commerce, la santé et les technologies de l'information et de la communication.

Cette diversification du partenariat s'étend au domaine académique. En septembre, le ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le professeur Gado Tchang-

bedji, a échangé avec une délégation du Centre de Diplomatie Publique sur plusieurs pistes de coopération universitaire. Les discussions ont notamment porté sur le renforcement des bourses destinées aux étudiants togolais, les partenariats entre établissements, les échanges culturels et linguistiques ainsi que l'introduction de cours de russe à l'Université de Lomé.

La première session de la Commission mixte intervient donc après une succession de consultations consacrées à des secteurs distincts. Elle doit désormais permettre aux deux parties de confronter leurs priorités, d'examiner les possibilités de coopération et de préciser les domaines dans lesquels des initiatives communes pourraient être développées.

Au-delà des seuls échanges commerciaux, les

discussions de Lomé devraient ainsi embrasser plusieurs dimensions du partenariat, de l'énergie aux transports, de l'agriculture aux technologies, en passant par la formation, la recherche et les échanges universitaires. Le caractère intergouvernemental de la commission doit également fournir un cadre de suivi aux engagements susceptibles d'être retenus à l'issue des travaux.

Pendant trois jours, Lomé sera ainsi le cadre d'un dialogue consacré à l'évolution du partenariat entre le Togo et la Russie. La Commission mixte devra permettre de rapprocher les différentes pistes de coopération déjà explorées et de leur donner un cadre commun de discussion entre les deux gouvernements.

Keziah K.



Équipez votre quotidien avec le Climatiseur DUALCOOL AI Air

Des équipements performants, soutenus par un service après-vente RAMCO reconnu pour sa réactivité et son expertise.



LG AI



LG SHOPPE
91 91 06 06 91 91 04 04
91 91 05 05 70 75 31 47



LG_Togo



Ramco_togo

superamco
Les courses faciles

Pionnier

de la grande
distribution **au Togo**



Une expérience d'achat inégalée avec
des produits de qualité à prix compétitifs.

+228 22 20 20 03 | 22 25 03 07

   Superamco

BRVM BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

mardi 22 septembre 2026

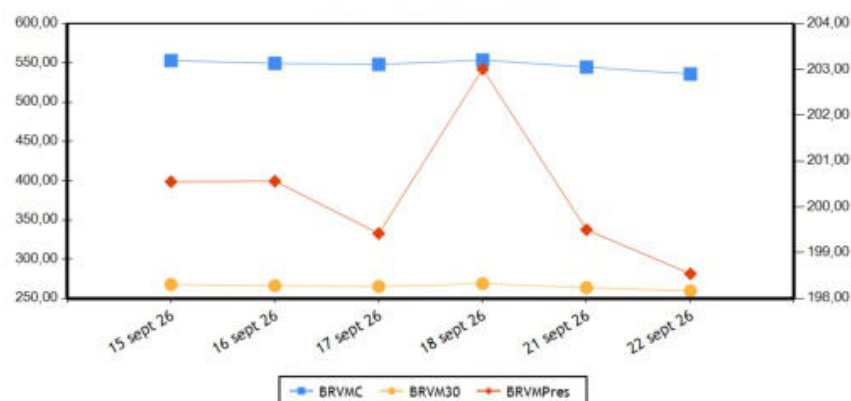
N° 179

BRVM COMPOSITE	535,90
Variation Jour	-1,61 %
Variation annuelle	55,00 %

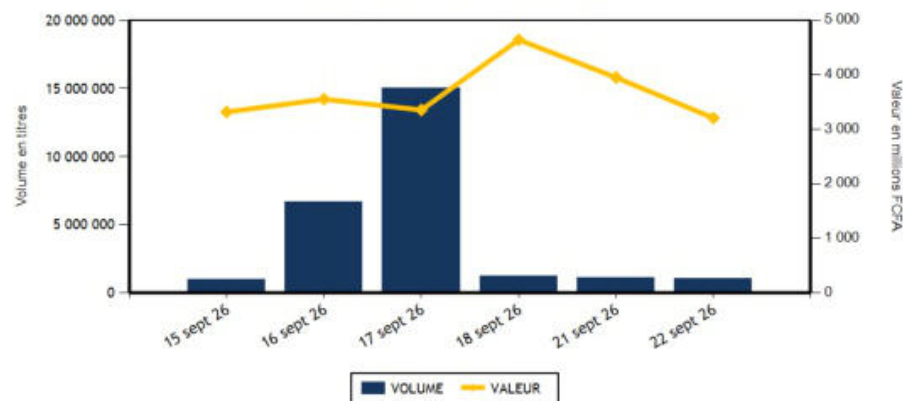
BRVM 30	259,68
Variation Jour	-1,57 %
Variation annuelle	56,21 %

BRVM PRESTIGE	198,54
Variation Jour	-0,48 %
Variation annuelle	37,64 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA) (Actions & Droits)	20 664 922 477 428	-1,61 %
Volume échangé (Actions & Droits)	1 080 530	-1,58 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	3 171 193 644	-19,45 %
Nombre de titres transigés	45	2,27 %
Nombre de titres en hausse	5	-28,57 %
Nombre de titres en baisse	35	20,69 %
Nombre de titres inchangés	5	-37,50 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
AFRICA GLOBAL LOGISTICS CI (SDSC)	2 840	1,43 %	87,46 %
SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE (SGBC)	38 495	1,30 %	28,77 %
ECOBANK COTE D'IVOIRE (ECOC)	17 145	0,85 %	7,16 %
SETAO CI (STAC)	2 115	0,48 %	59,62 %
SERVAIR ABIDJAN CI (ABJC)	3 955	0,13 %	36,38 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	12 999 711 337 096	2,32 %
Volume échangé	3 726	117,01 %
Valeur transigée (FCFA)	36 567 741	157,13 %
Nombre de titres transigés	8	0,00 %
Nombre de titres en hausse	3	200,00 %
Nombre de titres en baisse	2	100,00 %
Nombre de titres inchangés	3	-50,00 %

PLUS FORTES BAISSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
BIIC BN (BICB)	9 250	-7,50 %	85,93 %
VIVO ENERGY CI (SHEC)	2 675	-7,44 %	85,12 %
FILTISAC CI (FTSC)	1 910	-6,83 %	-13,96 %
SAFCA CI (SAFC)	4 300	-6,72 %	30,11 %
CIE CI (CIEC)	6 300	-6,25 %	166,95 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	12	198,54	-0,48 %	37,64 %	89 442	2 076 751 870	14,23
BRVM-PRINCIPAL (**)	35	379,76	-3,01 %	74,48 %	991 088	1 094 441 774	20,61

(**) PER moyen calculé sans la valeur UNILEVER CI

INDICE TOTAL RETURN

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - COMPOSITE TOTAL RETURN (***)	47	215,81	-1,61 %	62,09 %	1 080 530	3 171 193 644	16,85

(***) PER moyen calculé sans la valeur UNILEVER CI

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - TELECOMMUNICATIONS	3	144,71	-0,71 %	52,49 %	44 792	1 532 045 215	13,74
BRVM - CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	7	201,07	-0,61 %	16,21 %	46 012	121 122 035	38,59
BRVM - SERVICES FINANCIERS	16	245,23	-2,24 %	68,13 %	901 438	1 149 727 164	15,91
BRVM - CONSOMMATION DE BASE (**)	9	270,19	-1,01 %	25,04 %	37 433	203 616 305	9,91
BRVM - INDUSTRIELS	6	212,36	-0,37 %	60,48 %	33 092	76 994 550	124,48
BRVM - ENERGIE	4	171,56	-4,14 %	54,68 %	12 121	44 696 085	20,08
BRVM - SERVICES PUBLICS	2	265,01	-5,60 %	150,25 %	5 642	42 992 290	24,90

(**) PER moyen calculé sans la valeur UNILEVER CI

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché (**)	16,85
Taux de rendement moyen du marché	6,25
Taux de rentabilité moyen du marché	3,53
Nombre de sociétés cotées	47
Nombre de lignes obligataires	210
Volume moyen annuel par séance	1 968 900,00
Valeur moyenne annuelle par séance	2 849 372 940,82

(**) PER moyen calculé sans la valeur UNILEVER CI

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	18,49
Ratio moyen de satisfaction	42,07
Ratio moyen de tendance	227,49
Ratio moyen de couverture	43,96
Taux de rotation moyen du marché	0,10
Prime de risque du marché	0,19
Nombre de SGI participantes	37

EAC

L'intégration des marchés de capitaux relancée pour préparer l'union monétaire

En Afrique de l'Est, les marchés nationaux sont de plus en plus sollicités et la demande des investisseurs pour les titres publics reste soutenue. Dans ce contexte, l'EAC veut accélérer l'intégration des marchés de capitaux afin de faciliter les opérations transfrontalières et de renforcer les bases financières de la future union monétaire régionale.

La Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) relance son chantier d'intégration des marchés de capitaux, dans un contexte où les États membres recourent davantage aux marchés financiers pour financer leurs besoins budgétaires. Après plusieurs années d'interruption, le sous-comité chargé de cette question a repris ses travaux du mardi 15 au jeudi 17 septembre.

La reprise des travaux, annoncée dans un communiqué publié le lundi 21 septembre, intervient après une dernière réunion formelle du sous-comité en 2019.

Elle a permis d'adopter de nouveaux termes de référence pour le sous-comité, qui doit notamment travailler sur « l'harmonisation réglementaire, le développement des marchés, la diversification des produits et l'interconnexion des infrastruc-

res des marchés financiers régionaux

Les États membres prévoient également d'élaborer un cadre régional de connectivité des marchés de capitaux. Celui-ci doit faciliter les opérations financières transfrontalières et renforcer l'accès des investisseurs aux différents marchés de la région.

L'objectif est ainsi de mieux coordonner les marchés nationaux, tout en facilitant la mobilisation de capitaux à long terme et les investissements au sein de l'EAC.

« Une coordination étroite entre les institutions régionales est essentielle à la mise en place de marchés de capitaux intégrés, efficaces et résilients, capables de mobiliser les investissements et de soutenir un développement économique durable dans



toute la région », a déclaré Aime Uwase, directeur de la planification de l'EAC.

Des marchés de capitaux de plus en plus sollicités

Cette réunion intervient alors que plusieurs marchés de la région enregistrent une demande soutenue pour les titres publics, offrant aux États des sources de financement domestique pour leurs déficits et leurs investissements.

Au Kenya, une adjudication de titres d'État à long

terme organisée le 16 septembre a recueilli des offres de 81,4 milliards KSh (628 millions \$), pour un objectif de 60 milliards KSh. Le taux de couverture de l'opération s'est ainsi établi à 135,68 %.

Au Rwanda, l'adjudication de bons du Trésor du 25 juin 2026, portant sur des maturités de 28, 91, 182 et 364 jours, a également suscité une demande supérieure à l'offre. Les investisseurs ont soumis des offres totalisant 50,45 milliards FRW (34,2 millions \$), contre 24 milliards de

FRW mis en adjudication par le Trésor, soit un taux de couverture de 210,2 %.

La République démocratique du Congo (RDC), qui a intégré l'EAC en 2022, contribue également à cette dynamique. En mai 2026, Kinshasa a réalisé sa première émission d'un emprunt d'État libellé en dollars sur son marché intérieur. Le titre, d'une maturité de deux ans et assorti d'un taux annuel de 8 %, visait à mobiliser 70 millions de dollars. Les offres reçues ont atteint 86,6 millions de dollars, soit un taux de couverture de 123,7 %.

Dans ce contexte, l'organisation régionale entend renforcer la coordination entre les différents marchés de capitaux de ses États membres.

Cette intégration fait également partie des préparatifs de l'Union monétaire est-africaine. Pour l'EAC, la mise en place de marchés de capitaux plus intégrés, efficaces et résilients doit contribuer à renforcer les bases financières nécessaires à « une intégration monétaire régionale plus poussée ».

Source: Ecofin

GABON /Importations de poulet

Sous pression américaine et faute de production suffisante, le Gabon pourra-t-il maintenir l'interdiction en 2027 ?

L'interdiction des importations de poulet de chair, annoncée pour le 1er janvier 2027, entre dans une phase de réexamen à seulement quelques mois de son entrée en vigueur. Le Conseil des ministres du 18 septembre indique que le Gabon a été interpellé par les États-Unis au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Le gouvernement annonce désormais l'élaboration d'une stratégie reposant sur les exceptions prévues par les accords de l'OMC et sur la négociation diplomatique afin d'éviter un contentieux commercial. Il ne s'agit pas encore d'une annulation officielle de l'interdiction, mais la formulation tranche avec celle utilisée depuis mai 2025, lorsque l'arrêt des importations au 1er janvier 2027 était présenté comme une échéance arrêtée.

Le premier obstacle est juridique. Les règles de l'OMC posent comme principe l'interdiction des restrictions quantitatives et des prohibitions à l'importation autres que les

droits de douane ou taxes. Pour les produits agricoles, l'Accord sur l'agriculture encadre également les barrières non tarifaires. Des exceptions restent possibles, notamment dans des circonstances liées à la balance des paiements, aux sauvegardes ou à certaines considérations sanitaires, mais elles doivent respecter des conditions précises. Une interdiction générale destinée uniquement à protéger et développer la production locale doit donc pouvoir être juridiquement justifiée. C'est ce qui explique la recherche désormais annoncée par Libreville d'un mécanisme compatible avec les règles commerciales internationales.

Les États-Unis ont par ailleurs un intérêt commercial direct à contester la mesure. Selon les données UN Comtrade reprises par la Banque mondiale, ils ont exporté en 2024 vers le Gabon 14 163,8 tonnes de morceaux et abats congelés de poulet, hors foies, pour 15,54 millions de dollars. Sur cette catégorie, les États-Unis figuraient derrière le



Brésil et l'Union européenne parmi les principaux fournisseurs du marché gabonais. Une fermeture totale du marché supprimerait donc un débouché de plusieurs milliards de FCFA pour les producteurs américains, ce qui donne une dimension économique concrète à l'intervention de Washington auprès de l'OMC.

La seconde difficulté se trouve dans les capacités de production gabonaises. Le cadre opérationnel du Plan national de croissance et de développement indique qu'entre 2020 et 2024, le Gabon a importé en moyenne 55 000 tonnes de poulet de chair par an, contre seulement environ 4

000 tonnes produites localement. Pour remplacer seulement le volume aujourd'hui importé, la production nationale devrait donc être multipliée par près de quatorze, à consommation inchangée. Le gouvernement a engagé une montée en puissance de la filière, avec cinq conventions d'investissement représentant près de 775 milliards FCFA de capitaux privés et une capacité annoncée, à terme, de près de 130 000 tonnes par an. Mais ces volumes restent des capacités projetées : le ministère de l'Agriculture indiquait encore en août 2026 préparer, avec la Centrale d'achat du Gabon, les condi-

tions nécessaires à l'arrêt des importations.

Le réajustement annoncé le 18 septembre répond donc à deux contraintes simultanées : éviter un différend commercial avec les partenaires du Gabon et éviter qu'une fermeture trop rapide des frontières ne laisse la production locale incapable de remplacer les volumes importés. Le gouvernement pourrait maintenir son objectif de réduction des importations tout en modifiant l'instrument utilisé, à condition de respecter les règles applicables de l'OMC. Aucune nouvelle formule n'a toutefois encore été annoncée. Le dossier arrive en outre dans un contexte où le Gabon affiche 228 997 francs suisses d'arriérés de cotisations à l'OMC, soit environ 164 millions FCFA, situation qui, selon le Conseil des ministres, limite déjà l'accès de sa mission permanente à certains documents et informations de l'organisation.

Source: sika F

40^e anniversaire de l'agression du 23 septembre 1986

Le Togo rend hommage à ses martyrs

Quarante (40) ans après l'agression du 23 septembre 1986, le Togo a renouvelé ce mercredi son devoir de mémoire à l'endroit des militaires et civils tombés lors de cette attaque. À Lomé, la commémoration a été marquée par un dépôt de gerbe à la Place des Martyrs.

La cérémonie a été présidée par le président de l'Assemblée Nationale, le professeur Komi Sélom Klassou, représentant le Président du Conseil, chef suprême des armées, en présence de plusieurs hautes personnalités civiles et militaires. Parmi les personnalités présentes figuraient le ministre de l'Administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières, le Colonel Awaté Hodabalo, les présidents des institutions de la République, les membres du gouvernement, les députés à l'Assemblée nationale, les sénateurs, ainsi que des officiers supérieurs des Forces armées togolaises (FAT), dont le chef d'état-major général, le

Général de brigade Tchakpélé Aklesso. Le gouverneur du District autonome du Grand Lomé, Kassah-Traoré Zourehatou, et des représentants d'autres corps constitués ont également pris part à la cérémonie.

Le moment fort du cérémonial a été le dépôt de la gerbe de fleurs par le représentant du Président du Conseil au pied de la stèle érigée à la Place des Martyrs. Un geste symbolique en mémoire des victimes de l'agression du 23 septembre 1986. La sonnerie aux morts, l'exécution de l'hymne national par la musique des FAT et un moment de recueillement ont ensuite marqué cette séquence de commémoration.

Quarante (40) ans après, le devoir de mémoire demeure

Dans la nuit du 23 septembre 1986, un commando lourdement armé avait lancé une attaque contre plusieurs points stratégiques de Lomé. L'agression avait causé des pertes en vies humaines parmi les forces de



défense et de sécurité ainsi que dans la population civile. Quarante ans plus tard, la commémoration rappelle le sacrifice des victimes et réaffirme l'importance de l'unité nationale, de la cohésion sociale et de la résilience face aux menaces sécuritaires.

Sur le site de la cérémonie, plusieurs affiches mettaient en avant des messages appelant au renforcement de l'unité nationale, du vivre-ensemble et de la résilience face au terrorisme, en lien avec le

thème général. D'autres rendaient hommage à l'engagement des forces de défense et de sécurité et soulignaient la nécessité de préserver la mémoire des héros tombés pour la patrie, conformément au sous-thème.

Une commémoration à l'échelle nationale

La commémoration du 40^e anniversaire s'est également déroulée dans les différents chefs-lieux de région. À Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong, les

cérémonies ont été présidées par les gouverneurs de région.

Lomé, le programme commémoratif se poursuit avec une cérémonie de prise d'armes au camp Général Gnassingbé Eyadéma, suivie d'un défilé militaire.

Quarante (40) ans après les événements, le 23 septembre demeure ainsi une date majeure du calendrier mémoriel togolais, invitant à préserver la mémoire des victimes et à renforcer les valeurs d'unité, de cohésion et de solidarité nationale.

Keziah K.

NIGERIA

Après six mois de maintien, la Banque centrale abaisse le taux directeur à 23 %

En février 2026, le Comité de politique monétaire de la Banque centrale du Nigeria (CBN) avait abaissé son taux directeur à 26,50 %, avant de le maintenir à ce niveau au cours des mois suivants. Une nouvelle baisse intervient dans un contexte de ralentissement progressif de l'inflation et d'amélioration de plusieurs indicateurs macroéconomiques.

Comité de politique monétaire de la Banque centrale du Nigeria (CBN) a décidé d'abaisser son taux directeur de 350 points de base, à 23%, contre 26,5 % auparavant. C'est ce qu'indique le communiqué de l'institution publié le mardi 22 septembre, à l'issue de la 307^e réunion du Comité. Cette baisse intervient après six mois de maintien du taux directeur, en vigueur depuis

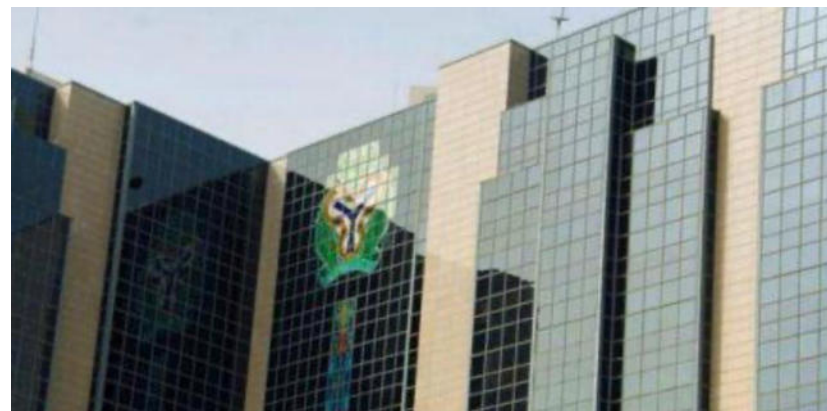
mars 2026.

Cette réduction s'inscrit dans un contexte de désinflation progressive, illustrée par trois mois consécutifs de recul de l'inflation globale. En glissement annuel, celle-ci est ressortie à 15,39 % en août 2026, contre 15,43 % en juillet. La tendance est également visible du côté des prix alimentaires, dont l'inflation est passée de 20,31 % à 19,57 % entre juillet et août. L'inflation sous-jacente a, pour sa part, reculé de 14,97 % à 13,29 % sur la même période.

La CBN souligne surtout que la moyenne mobile sur douze mois de l'inflation globale s'est établie à 16,30 % en août, contre 16,89 % en juillet, marquant vingt mois consécutifs de ralentissement.

Parallèlement à la réduction du taux directeur, le Comité de politique monétaire a ajusté le corridor des facilités permanentes à +50/-300 points de base. Il a précisé que « le recalibrage de la fourchette ne constituait pas un changement de l'orientation actuelle de la politique monétaire, mais plutôt un réajustement opérationnel visant à améliorer l'efficacité de la politique monétaire et à soutenir la transition vers un cadre de ciblage de l'inflation ».

Cette décision intervient dans un contexte de progression de l'activité économique. Le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé de 4,43 % au deuxième trimestre 2026, contre 3,89 % au premier trimestre, porté



principalement par l'agriculture, les services et le secteur pétrolier. Le solde de la balance des paiements s'est également amélioré, passant d'un excédent de 2,38 milliards \$ au premier trimestre à 3,51 milliards au deuxième trimestre 2026.

Selon le Fonds monétaire international (FMI), les réformes macroéconomiques mises en œuvre au Nigeria depuis 2023 ont contribué à stabiliser l'économie. Les membres du

Comité estiment également que le contexte macroéconomique actuel reste propice à ce recalibrage sans compromettre le processus de désinflation. L'institution estime que l'inflation devrait continuer à se modérer à court et moyen termes, soutenue par la stabilité du marché des changes ainsi que par l'effet différé des précédentes mesures de resserrement monétaire.

Source: Ecofin



GUINNESS

TA GUINNESS 65 CL, PASSE À

1000 FCFA ROND !

Tous les renseignements sont disponibles sur le site www.bb-lome.com

BB

**Nouveau prix,
même goût**



BB LOMÉ S.A.

**BLACK
BRILLE
DANS TOUT**

